



Conseil économique et social

Distr. limitée
29 avril 2004
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation de 2004

4 et 5 mai 2004

Projet de résolution présenté par la Présidente du Conseil économique et social, Mme Marjatta Rasi (Finlande), à l'issue de consultations officielles

Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 2002/1 du 15 juillet 2002, dans laquelle il a décidé d'envisager de créer, à la demande de tout pays africain sortant d'un conflit, un groupe consultatif spécial, et sa décision 2002/304 du 25 octobre 2002, dans laquelle il a décidé de créer un tel groupe pour la Guinée-Bissau,

Rappelant également sa résolution 2003/1 du 31 janvier 2003, dans laquelle il a pris acte avec satisfaction du rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau¹, s'est félicité des recommandations qu'il contenait, a approuvé la stratégie de partenariat qu'il définissait et a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif jusqu'à sa session de fond de juillet 2003,

Rappelant en outre sa résolution 2003/53 du 24 juillet 2003, dans laquelle il a pris note avec satisfaction du rapport supplémentaire du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau¹ et a prorogé le mandat de celui-ci jusqu'à sa session d'organisation de janvier 2004, en le priant de lui soumettre un rapport,

Rappelant sa résolution 2003/50 du 24 juillet 2003, dans laquelle il a réaffirmé la nécessité de procéder à une évaluation des enseignements tirés des premières expériences des groupes consultatifs spéciaux au plus tard à sa session de fond de 2004 et souligné la nécessité d'évaluer aussi les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations formulées par lesdits groupes,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau² et le félicite de la recommandation qu'il contient;

¹ E/2003/8.

² E/2004/10.



2. *Se félicite* des interactions et de la coopération qui se sont durablement établies entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, dans les limites de leur mandat respectif, en ce qui concerne la situation en Guinée-Bissau;

3. *Se félicite aussi* des mesures prises par le Gouvernement transitoire de la Guinée-Bissau pour donner effet à la stratégie de partenariat proposée par le Groupe et du soutien que la communauté internationale continue d'apporter à ce gouvernement et aux efforts qu'il fait pour parvenir au développement durable, se félicite également des élections parlementaires récentes, jalon important sur la voie de la restauration du gouvernement démocratique et lance un appel aux pays donateurs pour qu'ils soutiennent l'action entreprise;

4. *Se félicite en outre* de la création du Fonds de gestion économique d'urgence administré par le Programme des Nations Unies pour le développement, comme l'avait recommandé le Groupe dans son rapport initial¹, et des contributions qui y ont été versées, et invite les pays donateurs à fournir par l'intermédiaire de ce fonds une nouvelle assistance d'urgence;

5. *Décide* de proroger le mandat du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau jusqu'à sa session de fond de juillet 2004, pour qu'il puisse suivre la mise en application de ses propres recommandations, la situation humanitaire et les conditions économiques et sociales qui se développent dans le pays et lui faire rapport, le cas échéant, à sa session de fond de juillet 2004;

6. *Décide également* que le Groupe apportera au travail d'évaluation des groupes consultatifs spéciaux la contribution des enseignements qu'il aura tirés de l'exécution de son mandat et de la mise en application de ses recommandations;

7. *Décide en outre* que le Groupe invitera à participer à ses travaux le Président du Conseil économique et social de 2004, le Président du Groupe des Amis de la Guinée-Bissau et le Président du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique;

8. *Prie* le Secrétaire général, le Groupe des Nations Unies pour le développement, les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies compétents de continuer à seconder le Groupe consultatif spécial dans l'accomplissement de son mandat et invite les institutions de Bretton Woods à poursuivre en ce sens leur coopération.